

Qui a dit?

«L'idée de Capa'cité est née d'une envie de valoriser la formation professionnelle. Si le but est d'augmenter le potentiel de signatures de contrats, il est aussi de modifier l'image négative qu'ont de nombreux parents de l'apprentissage dual. Ils considèrent qu'on le choisit par défaut.»

- Jean-Claude Baudoin, président du comité d'organisation de Capa'cité.
- Mathieu Aubert, membre de la direction de la CNCI.
- Judith Vuagniaux, ancienne présidente de la FAPEN.

Réponse: a

«Durant le Salon des métiers, on a retrouvé des élèves à la Migros ou en train de traîner dans les magasins de La Chaux-de-Fonds!»

- Joos Sutter, président de la direction générale du groupe Coop.
- Jean-Claude Baudoin, député au Grand Conseil.
- Gottlieb Duttweiler, fondateur de la Migros.

Réponse: b (en 2008)

«La porte de mon bureau est toujours ouverte.»

- N'importe quel-le manager d'une société de distribution.
- N'importe quel-le politicien-ne.
- Nathalie Schallenberger, conseillère communale, La Chaux-de-Fonds.

Réponse: c (et a et b)

«Deux personnes sont parties à la retraite, une autre a obtenu une promotion. Ces trois retraits entraînent dans une logique. Mes collaborateurs sont sur la même longueur d'onde que moi. On dialogue, et c'est là l'essentiel.»

- Jean-Charles Legrix, conseiller communal, La Chaux-de-Fonds.
- Pierre-André Monnard, conseiller communal, La Chaux-de-Fonds.
- Nathalie Schallenberger, conseillère communale, La Chaux-de-Fonds.

Réponse: c

«Je pense avoir fait le tour de la question à Paris. J'ai l'impression d'avoir

mené à bout tous mes projets jusqu'à là.»

- Cindy Santos, chanteuse.
- Richard-Emmanuel Eastes, recteur de la HEP-BEJUNE.
- François Hollande, président.

Réponse: b

«Il faut comprendre que ces horaires sont un vrai casse-tête pour les directions, surtout dans les grosses structures où des problèmes en termes de locaux ou de personnel enseignant se posent encore après le début des vacances d'été. Cela étant dit, je suis surpris d'apprendre que des parents prendront connaissance de l'horaire de leur enfant le jour de la rentrée seulement. Je comprends bien que cela pose de gros problèmes pour l'organisation familiale. Je ne peux donc qu'espérer que ça ne sera plus le cas lors de la prochaine rentrée.»

- Tiago Cordas, responsable de projet pour la rénovation du cycle 3.
- Olivier Calderon, président de Index-education, Marseille.
- Jean-Claude Marguet, chef du SEO.

Réponse: c

Un jeu sur smartphones pour expliquer les méta-heuristiques

Il existe des problèmes d'optimisation pour lesquels il est difficile de trouver un optimum global, car il y a trop de possibilités pour les tester toutes dans un temps raisonnable. Alors comment faire? Dans cet exposé, on présentera quelques techniques d'optimisation, appelées «méta-heuristiques», appliquées à un des jeux pour smartphones les plus téléchargés en 2013: *Ruzzle*. Dans ce jeu, il s'agit de former le plus de mots possibles avec les seize lettres disponibles dans une grille de quatre par quatre. Les mots peuvent être composés d'au moins deux lettres et être formés en utilisant des lettres adjacentes les unes aux autres sans réutiliser deux fois la même case de la grille. Le problème d'optimisation est le suivant: quelle est la grille qui contient le plus de mots français? Cinq techniques

seront proposées et comparées pour trouver une bonne solution: le hasard pur, la descente de plus grande pente, la méthode taboue, le recuit simulé et un algorithme génétique.

Conférence de Didier Müller (Lycée cantonal de Porrentruy) - Mercredi 15 octobre 2014 - 16 h 15 à l'Auditoire Louis-Guillaume - Emile-Argand 11 - 2000 Neuchâtel. (com./fréd.)

L'illettrisme, c'est quoi?

Conférence de Samuel Bendahan, président du Comité de l'Association Lire et Ecrire. Au bénéfice d'un doctorat en économie, Monsieur Bendahan est député au Grand Conseil vaudois. Il a proposé ses services en management et leadership dans des dizaines d'organisations publiques et privées, internationales et locales. Jeudi 2 octobre 2014 - Club 44, Rue de la Serre 64 - 2300 La Chaux-de-Fonds - www.club-44.ch. (com./fréd.)

Association cherche lectrices et lecteurs

Lecture et Compagnie est une association à but non lucratif créée en 1998. Nous sommes présents dans tout le canton de Neuchâtel. Nos intervenants bénévoles se déplacent à domicile ou en institution auprès de personnes malvoyantes, âgées, malades ou handicapées, qui se sentent isolées. Nous partageons ainsi, par le biais de la lecture, des moments d'échange empreints de convivialité.

Des cours de formation de base et de formation continue sont proposés à nos bénévoles afin d'assurer la qualité des rencontres avec leur auditeur.

Toute personne aimant la lecture relationnelle, motivée par le désir d'offrir un peu de son temps libre à des auditeurs qui ont besoin de compagnie, peut s'informer auprès de notre association. Nous nous ferons un plaisir de donner de plus amples renseignements sur nos activités.

Lecture et Compagnie Neuchâtel
www.lecture-et-compagnie.ch
contact@lecture-et-compagnie.ch
079 543 44 62



Ça devient une triste litanie: l'Etat n'a pas assez de sous, encore moins quand on lui demande de prévoir 164 millions d'économies sur l'année dès 2016. Bilan des courses: le personnel de la fonction publique va trinquer une fois de plus. Les plus anciens parmi nous ont déjà dû faire des sacrifices à de multiples reprises dès la crise pétrolière des années 1970. Si le Conseil d'Etat applique le plan qui nous a été exposé le 25 août¹, ce sera au tour des jeunes et tant pis pour les dégâts collatéraux!

Pierre Graber

Oignons, pognon, moignons

► Commençons par la facilité: on n'aura pas besoin d'oignons pour pleurer, surtout si on a la chance d'être jeune (pas encore au terme de la progression salariale). Et bizarrement, il y a encore bien trop de ces victimes expiatoires qui attendent d'être tondues! Toujours aussi étrangement, on assistera à la mobilisation de ceux dont ça ne devrait pas être les oignons, des idéalistes déjà parvenus au maximum de leurs revenus, qui se battront pour que leurs jeunes collègues soient préservés du mépris qu'illustre la coupe rase à opérer dans les progressions salariales. Pas sûr que ça suffise. Au bout du compte, après ce vaste démembrement, on s'étonnera que leurs bras en tombent, comme l'énergie et la volonté de contribuer au développement des jeunes qui

nous sont confiés. Pire que tout, on verra alors certain-e-s des meilleur-e-s quitter le navire et privilégier des horizons supposés moins écœurants².

Assez pleuré! Au boulot!

On pourrait faire comme sur le Titanic et demander à l'orchestre de jouer en assistant au naufrage. Ce n'est bien sûr pas le genre de la maison.

Face aux multiples dégradations de nos conditions de travail et à la baisse des salaires, le Comité cantonal n'a pas baissé les bras. Il a privilégié l'action. Cela s'est d'abord manifesté par une présence médiatique intense à la rentrée³.

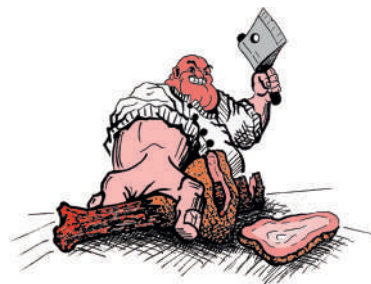
Place à la nouvelle étape: le lancement d'une motion populaire demandant au Conseil d'Etat, voire au Grand Conseil,

d'abandonner l'obligation faite aux enseignants de cotiser à la caisse de remplacement. Au moment où ces lignes paraissent, les feuilles de signatures ont dû envahir les salles des maîtres et nous vous invitons fermement à récolter un maximum de signatures. Vous aurez pu observer que la campagne est menée de concert avec nos collègues du SSP. Du côté des deux comités, on espère que cette opération ouvrira la voie à d'autres collaborations au bénéfice du corps enseignant de notre canton. ●

¹ Au moment d'écrire ce billet, on attend encore confirmation de ces intentions. L'AD du 23 septembre en a été saisie.

² C'est hélas déjà le cas, expérience vécue pas plus tard que cet été.

³ dont le site www.saen.ch est le témoin.



A Fontainemelon! Une matinée tonique

► La journée syndicale a beau n'avoir lieu que le 19 novembre, il est temps d'en parler.

Comme cela a déjà été annoncé, la matinée sera consacrée à la vie du syndicat (son assemblée générale), au cours de laquelle on se tournera sans doute plus vers l'avenir que vers le passé (synthèse du rapport d'activité). Les menaces évoquées ci-dessus – et nos réactions face à elles – nourriront ainsi très probablement les débats.

De l'humour pour commencer

Avant l'apéritif, nous sommes heureux de pouvoir accueillir **Vincent Kohler** qui nous présentera une séquence dont il a le secret, propre à dérider l'assemblée après nos intenses palabres.



Un après-midi incontournable

Tout le monde sait que l'année scolaire 2014-2015 marque le début du processus d'évaluation des compétences des enseignants; même *L'Impex* en a parlé¹. Comme on commence à s'y habituer, le calendrier (et même la forme que

prendra l'évaluation) variera selon les divers cercles/centres.

Pour présenter tout cela, nous avons invité les meilleurs connaisseurs du dossier: MM. Marguet et Ramelet pour le SEO, ce qui promet d'éviter toute zone d'ombre; mais aussi Laurent Vité, président de la SPG (et nous sommes particulièrement heureux qu'il ait accepté l'invitation), qui pourra partager avec nous certaines bonnes ou mauvaises expériences².

Réservez donc la date et faites-vous accompagner de vos (jeunes) collègues pas encore syndiqués! ●

¹ *L'Impex* du 30 août 2014

² On sait que le processus neuchâtelois s'inspire dans une large mesure de ce qui a été mis en place à Genève.

«Tout est ouvert», répètent à l’envi et la bouche en cœur les responsables du département lorsqu’ils évoquent le projet de restructuration du secondaire II du Littoral neuchâtelois.

Le département a convoqué directions et représentants de deux lycées du Bas (Denis-de-Rougemont et Jean-Piaget) et de l’EPC (Ecole professionnelle et commerciale), rattachée au CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois), pour imaginer ensemble différents scénarii de restructuration.

Neuchâtel

John Vuillaume, représentant du SAEN au sein du groupe de projet de restructuration du secondaire II du Littoral neuchâtelois

Pour rien...

Un projet de restructuration impossible à justifier sur un plan pédagogique

La première question qui vient à l’esprit quand on aborde le sujet d’une restructuration est la suivante: que font les établissements concernés par le projet? Y aurait-il des améliorations pédagogiques à attendre d’une nouvelle distribution des formations?

Le modèle multi-filières du Lycée Jean-Piaget est-il supérieur à celui mono-filière du Lycée Denis-de-Rougemont et inversement? Non.

Un transfert de la filière maturité professionnelle et commerciale du Lycée Jean-Piaget à l’EPC, avec une partie du corps enseignant qui la fait vivre, sonnerait-il le glas de cette voie de formation? Non. Si le Lycée Denis-de-Rougemont devenait lui aussi multi-filières, cette évolution poserait-elle des difficultés insolubles en termes de formation du corps enseignant, notamment? Non.

Fort de ces constats, il faut poursuivre ces saines interrogations: y a-t-il une nécessité pédagogique à restructurer ces diverses institutions? Aucune.

Il semble n’y avoir ni urgence, ni un quelconque intérêt public à repenser de fond en comble le secondaire II du Littoral neuchâtelois.

Alors pourquoi la cheffe de département a-t-elle donné suite à un postulat lié à l’acceptation du TransRun et qui aurait dû être logiquement classé après le refus populaire de ce projet de mobilité? En l’absence de réflexion pédagogique ou d’impératifs visant une amélioration de la formation post-obligatoire dans le Bas du canton de Neuchâtel, il faut

donc se rabattre sur des causes qui ressortent d’un effet de mode et de logique politique pour mieux comprendre les véritables tenants et aboutissants de ce projet de restructuration.

Un projet dominé par sa dimension politique

Premièrement, l’air du temps est à la revalorisation de la formation professionnelle, ce qui est positif, surtout pour les enfants qui n’ont ni l’envie ou ni la possibilité d’accomplir de longues études. Mais les odes à l’apprentissage s’accompagnent aussi de plus en plus souvent d’attaques contre les risques d’«académisation» de la formation de notre jeunesse qui, à entendre le conseiller fédéral Schneider-Ammann ou l’ancien Monsieur Prix, Rudolf Strahm, serait en grande partie responsable du chômage de bien des jeunes.

Ce type de conviction animait peu ou prou l’ancien Conseil d’Etat; l’actuel aussi.

Deuxièmement, le départ à la retraite d’un directeur du Lycée Jean-Piaget, influent et bien introduit politiquement, a peut-être éveillé les ambitions des écoles voisines.

Si l’EPC se voyait attribuer la filière professionnelle commerciale de l’Ecole Supérieure de commerce de Neuchâtel, nous assisterions à la naissance d’une «Ester¹ du Bas» qui mettrait probablement cinq à six ans à trouver son rythme de croisière.

Quelles améliorations pourrait-on attendre d’un tel changement? Aucune.

Même chose quant au niveau de l’enseignement...

Ce serait donc un changement pour rien, dont le seul résultat tangible serait la disparition de l’Ecole Supérieure de commerce de Neuchâtel et la pérennisation de l’EPC.

Dans l’autre volet, la fusion des deux filières académiques donnerait naissance à l’un des plus grands lycées de Suisse romande... au prix de la disparition de leurs cultures d’établissement. Finalement, il est douteux que cela permette des économies, le fonctionnement de ce nouveau mastodonte coûtant certainement plus cher que le maintien de deux entités distinctes.

Syndicalement parlant, il est de mon devoir de dénoncer un projet de restructuration qui n’apporte strictement rien en termes d’amélioration de la formation, mais certainement des désagréments à quelques volées de jeunes en formation, à leurs parents et à une partie du corps enseignant qui devrait changer d’école, de filières et renoncer à sa culture d’établissement.

Sur le plan du statut et des conditions de travail, le mandat précise que la restructuration ne doit absolument pas porter préjudice au corps enseignant concerné.

Quelle que soit la tournure que prendront les événements, le SAEN veillera scrupuleusement à ce que les enseignants ne soient en rien lésés par un chambardement dépourvu de fondement, essentiellement dicté par le mirage d’une parfaite symétrie «Haut/Bas».

¹ L’Ester, école du secteur tertiaire, est sise à La Chaux-de-Fonds

Depuis le mois d'août dernier, la définition de nos clients a passablement changé. L'élève (notez le singulier) est devenu un individu scolarisé susceptible de présenter des «besoins éducatifs particuliers» nécessitant des «mesures d'aménagement ou de soutien» ou encore «des mesures techniques».

Répondre aux besoins

(fondements éthiques, procédure de mise en œuvre, etc.)

► L'«arrêté BEP¹» définissant «les mesures d'adaptation et leur procédure de mise en œuvre», nous avons jugé utile d'en faire une présentation prospective contextualisée (car nous sommes, nous aussi, rompus à la rédaction de textes obscurs destinés à éclairer les masses laborieuses et curieuses du fonctionnement du système éducatif de leur lieu de résidence).

Tout d'abord, en préambule, il est prévu que «les titulaires de l'autorité parentale ou les enseignant-e-s signalent à la direction d'école et dans les meilleurs délais toute situation d'élève

ayant des besoins éducatifs particuliers». La suite incombant aux organes mis en place dans le cadre de la régionalisation, il nous a paru intéressant d'imaginer la traduction des éléments de l'arrêté dans les pratiques forcément différentes d'un cercle à l'autre. Avertissement: commentaires fictifs, mais (hélas) non dénués de vraisemblance...

¹ Arrêté relatif aux mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

| Texte de l'arrêté | Dans le cercle A | Dans le cercle B |
|---|--|--|
| La direction d'école analyse le signalement. | Le secrétariat archive le document quelque part. | Un cadre de direction consacre un nombre conséquent d'heures à la lecture du signalement et prend des informations complémentaires auprès des personnes concernées. |
| Elle peut, selon les cas, exiger une attestation établie par un thérapeute ou un médecin. | Le cadre de direction demande systématiquement un avis médical d'un praticien reconnu par la FMH ou, à défaut, l'OMS. | Le secrétariat valide tout document portant la mention du terme «thérapeute», «naturopathe» ou «coach». |
| La direction d'école informe les titulaires de l'autorité parentale et les enseignants concernés des mesures d'adaptations qui sont envisageables, des éventuelles démarches à effectuer et de la procédure à suivre. | Les parents reçoivent la liste des mesures de soutien ordinaire, ainsi que la liste des répétiteurs. | Les parents et les enseignants sont invités à une réunion présidée par un cadre de direction. Celui-ci présente les mesures possibles, vérifie la bonne compréhension des démarches par les partenaires et définit les opérations pour la suite. |
| En collaboration avec les autres partenaires concernés, la direction d'école élabore un projet visant à mettre en place des mesures d'adaptation qui tiennent compte des besoins éducatifs particuliers de l'élève. | Une secrétaire inscrit dans le dossier de l'élève que les parents ont reçu les listes précitées. | Un cadre de direction étudie le dossier de l'élève, prend des contacts et définit, après consultation des enseignants et des parents, les modalités de mise en œuvre des mesures décidées. |
| Le projet décrit les mesures d'adaptation et leurs modalités de mise en œuvre dans le respect du cadre financier défini. | Une assistante scolaire coche une croix dans le dossier de l'élève, signifiant que le soutien est mis en place dès le moment où la croix a été mise. | La responsable de projet vérifie l'adéquation des moyens disponibles avec les besoins de l'élève et, le cas échéant, entreprend les démarches pour optimiser le projet. |
| La direction d'école s'assure de la mise en œuvre et du suivi du projet. | Le directeur rencontre parfois les enseignants concernés à l'occasion d'une pause-café à une fréquence dictée par ses multiples autres occupations. | Le directeur fait remplir moult documents attestant de son travail et ajoutant au pensum de l'enseignant l'équivalent de sa charge d'enseignement en lecture de paperasses rédigées dans un langage abscons et équivoque. |
| L'école consigne le projet dans un livret de suivi pour chaque élève ayant des besoins éducatifs particuliers. | Les dossiers des élèves sont complétés, comme d'habitude depuis toujours. | Une formation est organisée pour que tous les personnels concernés partagent une approche commune des concepts contenus dans l'arrêté. Les rôles de chaque intervenant sont définis clairement. |
| Ce document est tenu à jour par les partenaires concernés en fonction des besoins. | L'élève reçoit un document intitulé livret de suivi lorsqu'il quitte la scolarité obligatoire. | A échéances régulières, la personne responsable fait le point de la situation et réactualise les informations contenues dans le livret de suivi. |
| La direction d'école s'assure de sa mise à jour et de sa transmission. | Le directeur prend parfois un café avec les personnes responsables de façon aléatoire et spontanée. | Les cadres de direction référents pour chaque cycle sont informés des processus de transmission des informations et veillent au respect des règles définies. |
| A l'issue de la scolarité obligatoire, les titulaires de l'autorité parentale sont responsables de transmettre les informations utiles aux écoles subséquentes. | Les parents reçoivent, en plus du bulletin annuel de la dernière année et du livret scolaire, un livret de suivi. | Les parents sont informés des enjeux liés à la transmission d'informations personnelles aux écoles subséquentes et sont en mesure de faire des choix appropriés. |
| Les mesures de soutien sont en principe dispensées par du personnel enseignant spécifiquement formé. | La direction confie l'accompagnement des mesures BEP aux moniteurs des activités facultatives en les remerciant par avance de leur collaboration. | La direction cherche à engager des enseignants spécialisés et motive son corps enseignant à acquérir des compétences spécifiques certifiées. |

Outre les disparités qui ne manqueront pas de se faire jour entre les cercles scolaires, on peut aussi se questionner sur le phénomène de pathologisation des élèves, qui conduit bien des parents à mettre leur enfant en thérapie quand ce dernier n'obtient pas les performances souhaitées. Or, l'école est un espace dans lequel l'efficacité de l'action de l'enseignant repose principalement sur le principe d'éducabilité de chacun. Et c'est

précisément ce principe qui est mis à mal lorsqu'un enfant est étiqueté «hors-course» et qu'il se perçoit lui-même ainsi. L'acte pédagogique est toujours un acte de confiance en direction d'un être en développement et il nous paraît tout à fait douteux qu'il puisse se marier avec une nomenclature et des pratiques thérapeutiques sans un changement culturel profond. Cet arrêté y contribuera-t-il?